

**REGLEMENTATION DU STATIONNEMENT SUR LE
PARKING DE LA RUE JANINE VINS (nettoyage)
N° 2024 – TEMP 102**

Le maire de la commune de JUZIERS,

- Vu le code général des collectivités territoriales et ses articles L 2212-1 et suivants,
 - Vu la demande présentée par GPSEO afin d'organiser le nettoyage du parking de la rue Jeanine Vins (ex rue de la Poste) entre les numéros 10 à 16 : du 27 août au 10 septembre 2024.
- Considérant qu'il y a lieu de réglementer temporairement le stationnement pour assurer la sécurité de ce nettoyage,
- Vu l'intérêt général,

ARRETE :

Article 1 – Les services de GPSEO sont autorisés à installer des barrières d'interdiction de stationnement sur le parking de la rue Janine Vins situé entre les numéros 10 à 16 à JUZIERS afin de permettre de le nettoyer.

Article 2 – A cet endroit le parking sera interdit au stationnement entre :
le 27 août et le 10 septembre 2024 .

Article 3 - Tout stationnement sur le parking sera considéré comme gênant (article R 417-10 du code de la route).

Article 4 - La signalétique correspondante sera mise en place par les services techniques de la commune de JUZIERS le vendredi 02 juin 2023 à 16 heures 00.

Article 5 – Le commissariat de police de MANTES LA JOLIE et la police municipale de JUZIERS sont chargées chacune en ce qui la concerne, du contrôle et de l'exécution du présent arrêté.

Fait à JUZIERS, le 27 août 2024.

Le Maire, ~~Ketty VARIN~~

